



3.08/19

Groupe socialiste du
Conseil de ville de Delémont

Delémont, le 25 novembre 2019

Interpellation

La pérennité de Clair-Logis ?

Depuis l'acceptation, en nov. 2016, de la mise à disposition en droit de superficie des parcelles communales des anciens Abattoirs et de Clair-Logis pour le développement de structures destinées à l'accueil des personnes âgées, de nombreux changements sont survenus.

Contrairement à ce qui avait été présenté dans le projet soumis au peuple, les résidents et le personnel de Clair-Logis seront, pendant deux ans et demi, transférés dans le nouveau bâtiment de Sorne et seront sous la gestion de Tertianum.

Ce qui nous préoccupe dans ce dispositif, c'est tant le sort du personnel que la pérennité de l'institution Clair-Logis.

Cette intervention concerne la pérennité de l'institution Clair-Logis qui devrait être maintenue en vie dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Depuis deux ans le Royaume Uni, qui a été l'instigateur et le précurseur en matière de partenariats public-privé, a vu l'accumulation accablante de coûts imprévus et de fonctionnements désastreux de ce mode de faire. Le constat est tellement évident qu'un rétropédalage s'est imposé : la loi autorisant et encadrant les partenariats public-privé a été abolie par le gouvernement conservateur.

Vu les informations dont nous disposons, nous craignons dans quelques années devoir faire les mêmes constats et nous nous demandons s'il ne faut pas que le Conseil communal envisage la reprise du projet Clair-Logis par la Fondation en tant que propriétaire. En ces temps de liquidités abondantes il devrait être possible d'emprunter 20 millions à un taux intéressant et même s'il faut payer un dédommagement au promoteur (on parle de 100'000 CHF), il sera rapidement récupéré. Le problème, en terme de technique financière est vraisemblablement le manque de fonds propres de la fondation. Ils font, dans une large mesure défaut à Clair-Logis. Cependant la commune devrait trouver une solution, après tout le patrimoine financier communal est d'environ 50 millions, reste que la commune et la fondation Clair-Logis sont deux entités séparées. Il est peut-être temps d'innover en la matière.

Ces considérations et propositions nous amène à poser la question au Conseil communal : quelle est selon lui le meilleur moyen de garder Clair-Logis en mains publiques ? La solution esquissée ne donnerait-elle pas une garantie plus forte que le montage envisagé ?

Pour le groupe socialiste,

Annie Schneider

A. Schneider

R. Beaulieu

B. Müller

H. Raeder

Grossel

D. J. ...

Grossel

R.

~~*[Signature]*~~

b.

[Signature]

[Signature]

[Signature]

P. Bu